

DEPARTEMENT de l'OISE  
**COMMUNE de DELINCOURT**  
☰ 61 rue de la Vallée - 60240 DELINCOURT  
☎ 03 44 49 03 58 -  
Mail : [mairie.delincourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.delincourt@wanadoo.fr)

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 22 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 283 à L. 293, et R. 131 à R. 148 du code électoral le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Ambroisine BISSIRIOU, Stéphanie BUCHERT et Christelle FRANCOIS

Messieurs Christian FOURQUIN, Maxence GAMEZ, Jean-Paul LEMETTRE & Philippe ROUSSEAU

**Absents ayant donné pouvoir** : Laétitia BERARDO pouvoir à Christelle FRANCOIS

**Absent** : Bastien LETELLIER

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BUCHERT

**Convocation en date du 16 juin 2023**

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Le compte rendu du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Autorisation au maire pour signature de marchés passés suivant la procédure adaptée – changement de la chaudière</b></li><li><b>2. SE60 – Extension BT Chemin de la Messe</b></li><li><b>3. Questions diverses</b></li></ol> |
|--|

**1. – Autorisation au maire pour signature de marchés passés suivant la procédure adaptée – changement de la chaudière**

L'appel d'offre pour le marché « chaudière » s'est fini le 9 juin dernier à 12h.

Le cabinet d'étude SOLONER en partenariat avec le SE60 nous a transmis le rapport d'analyse faisant ressortir pour le lot n° 1 - gros œuvre - l'entreprise POITTEVIN (devis de 12 372.00 €HT ) et pour le lot n°2 – chauffage - l'entreprise HELIO ENERGIE (devis de 137 023.86 € HT).

Plusieurs options avaient été demandées :

- 1 ou 2 chaudières
- 1 adoucisseur

- 1 système GTC gestion des températures à distance

Il est préconisé de prendre 1 chaudière par soucis économique (moins d'eau à chauffer, 1 entretien annuel au lieu de 2).

Pour ce qui est de l'option adoucisseur, celle-ci n'est pas retenue car la circulation de l'eau se fait en circuit fermé = l'eau n'est donc pas renouvelée systématiquement.

Le système GTC est intéressant afin de gérer à distance les températures restituées et prévoir des programmations et ainsi faire des économies de chauffage.

Il est donc proposé de choisir l'option de base + la GTC.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Vu :**

- l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée
- les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Considérant :**

- les offres reçues
- le rapport rendu par le bureau d'étude et sur avis de l'AMO

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :**

<b>Lot n°</b>	<b>Intitulé du lot</b>	<b>Estimation du lot HT</b>	<b>Proposition des entreprises mieux disantes</b>	<b>Montant € HT</b>
1	GROS OEUVRE	19 900.00	POITTEVIN PLOMBERIE	12 372.00
2	CHAUFFAGE	180 080.00	HELIO ENERGIE	114 762.01*
	Totaux HT	199 980.00	Totaux HT	127 134.01

\*base + option GTC

- **donne délégation à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

**Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2023.**

**Délibération n°2023/24**

## **2. SE60 – Extension BT Chemin de la Messe**

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour le Chemin de la Messe,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 13 juin s'élevant à la somme de **37 823,73** euros
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la société IMMO AMENAGEMENT de **19 148,26** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Chemin de la Messe** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

**Délibération n°2023/25**

## **3. Questions diverses**

- Lecture du courrier daté du 14 juin du traiteur Corinne LEFEVRE exerçant 41 rue de la vallée, courrier accompagné d'une pétition « contre la fermeture du commerce ». Madame le Maire souhaite avoir l'avis des membres de son conseil sur la gestion de ce commerce.

En conclusion :

- A plusieurs reprises cet hiver (en période de froid) la porte était grande ouverte ; les radiateurs n'étaient pas coupés. Malgré les interventions de Madame le Maire, la gérante a continué à ouvrir sa porte. Pour rappel, le chauffage du local est à la charge de la mairie, sans refacturation.
- Stationnement permanent du véhicule de la gérante sur la parcelle : dès la signature du 1<sup>er</sup> bail, il avait été convenu que ce véhicule devait être garé sur le parking sente de Lattainville, hormis le temps de déchargement. Cette condition n'ayant pas été respecté, elle a été notée dans le dernier bail ; malgré cela la situation reste la même.
- Horaires d'ouverture : ne correspondent plus du tout à ce qui avait été convenu et sont totalement aléatoires.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'établir plus de 3 baux précaires consécutifs ; Les membres du Conseil Municipal craignant de s'engager durablement dans de telles conditions, décident de mettre un terme à cette collaboration.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**  
**Signatures**

Le Maire

Le secrétaire de séance